SWaP
Site Web avec Perl

Manuel d'utilisation

Ce manuel concerne **SwaP** version 1.42, du 17 février 2006

Auteur: Benoit Peureux

Copyright (c) 2001-2006 – Benoit Peureux – L'informatique-Utile.com

Contenu du manuel:

1) Présentation de **SWaP**
2) Installation de **SWaP**
3) Adapter/modifier **SWaP** à vos besoins.

Présentation de SWaP

Le projet SWaP

SWaP est un outil de gestion du contenu d'un site Web (Content Management System en anglais). Son objectif principal est de faciliter la création et la maintenance des pages HTML et des divers documents diffusés via l'internet ou sur un intranet/extranet ou encore sur un réseau local d'entreprise. De plus, la structure du projet **SWaP** est modifiable à souhait et permet à tout utilisateur ayant une connaissance sommaire du langage Perl, d'en adapter les diverses composantes à ses besoins spécifiques.

Le site **iuswap.com** est le site officiel du projet libre **SWaP,** dont l'intitulé signifie **S**ite **W**eb **a**vec **P**erl.

L'installation et la prise en main de **SWaP** sont très simples et permettent de construire rapidement des sites Web conformes aux standards du W3C.

Le projet **SWaP** a été initié par M. B. Peureux et **L'informatique-utile.com** qui en pilotent actuellement les diverses versions et la diffusion sous le titre générique **SWaP**. Le projet étant sous licence libre (licence CeCILL), vous pouvez y participer activement, si vous le souhaitez.

La versions actuelle du projet **SWaP** est sous copyright (c) 2001-2006, Benoit Peureux – L'informatique-Utile.com

Les différentes versions du projet SWaP

Le projet **SWaP** peut se traduire par plusieurs versions différentes d'un même outil de gestion de contenu. Ces diverses versions n'existent qu'en raison de la nécessité d'adapter **SWaP** aux divers environnements d'exploitation sur lesquels il fonctionne (par exemple: Linux / Windows ou absence des modules DBI pour accéder à MySQL)

Toutefois, les diverses versions de **SWaP** constituent l'unique projet **SWaP**.

Licence et conditions d'utilisation de SwaP

Le projet **SWaP** est un projet libre: toutes les versions de **SWaP** sont placées sous la licence CeCILL v 2 (une adaptation de la GNU GPL à la législation française).

Toutes les personnes, les entreprises et les collectivités qui respectent les conditions de la licence CeCILL peuvent librement utiliser **SWaP**.

Par contre, si vous n'acceptez pas intégralement et sans réserve le contenu de la licence CeCILL, vous n'avez pas le droit d'utiliser le logiciel, ni même de le copier, de le diffuser ou d'en extraire des portions. Si vous passez outre ces interdictions, vous commettrez un acte délictueux de piratage du logiciel, avec toutes les conséquences que cela peut comporter, notamment en matiére de respect de la législation française sur le droit d'auteur.

La licence CECILL

Les organismes publics de recherche scientifique CEA, CNRS et Inria ont publié une «licence française de logiciel libre». Son objet est de définir «les principes d'utilisation et de diffusion des logiciels libres en conformité avec le droit francais».

Cette licence est intitulée CeCILL (Ce:CEA ; C:Cnrs ; I:Inria ; LL:Logiciel Libre) et a «vocation à être reprise, en particulier par les organismes de recherche français et, plus généralement, par toute entité ou individu désirant diffuser ses résultats sous licence de logiciel libre, en toute sécurité juridique», indiquent les trois centres de recherche dans un communiqué.

La licence CeCILL est compatible avec la licence GNU GPL tout en étant conforme à la législation française.

Site officiel de la licence CeCCIL: http://www.cecill.info/

Le texte de la licence CeCCIL version 2 est disponible en Annexe 1.

Installation de SWaP

Introduction

Le projet **SWaP** correspond à un logiciel formé par un ensemble de scripts Perl qui permettent de gérer le contenu d'un site Web (Content Management System ou CMS en anglais). Ces scripts ont été testés sur des serveurs fonctionnant sous Linux Apache, perl (et mod_perl) et MySQL.

Contenu de la distribution

La distribution de **SWaP** comprend les fichiers et répertoires suivants:

1. index.html : le fichier servant de point d'entrée à la portion du site accessible au public,
2. admin.html : le fichier servant de point d'entrée à la portion privée du site réservée à l'administration des intervenants et à la gestion du site.
3. lisezmoi.txt le fichier qui contient les explications pour installer et mettre en oeuvre **SWaP**
4. cecillv2-fr.html = le texte en français de la licence d'utilisation
5. le répertoire /cgi-bin qui contient les scripts perl
6. le répertoire **/SWaP** qui sert à stocker l'ensemble des autres éléments nécessaires au projet.

Contenu du répertoire /cgi-bin:

Le répertoire /cgi-bin contient les fichiers suivants:

1. index.cgi : le fichier exécutable qui prend en charge la fabrication à la volée des pages HTML vues par les visiteurs du site
2. testcgi.pl : un outil de test des caractéristiques de la version de Perl installée sur votre serveur Web. Cet outil n'est utile que lors de l'installation **SWaP** et doit être effacé dés que l'installation de **SWaP** est terminée.
3. **Swap**Admin.cgi : le fichier exécutable qui prend en charge l'administration et la gestion de votre site Web.
4. iuAdmin.pm : une bibliothéque de fonctions perl utilisée par **Swap**Admin.cgi
5. iuGeneral.pm : une bibliothéque de fonctions perl utilisée par **Swap**Admin.cgi
6. iuUsers.pm : une bibliothéque de fonctions perl utilisée par **Swap**Admin.cgi
7. iuMail.pm : une bibliothéque de fonctions perl utilisée par **Swap**Admin.cgi
8. iuLangues.pm : une bibliothéque de fonctions perl utilisée par **Swap**Admin.cgi
9. iuImmobilier.pm : une bibliothéque de fonctions perl utilisée par **Swap**Admin.cgi
10. iu**Swap**.pl : le fichier de configuration nécessaire au bon fonctionnement de **SWAP**

(partie accessible au public et partie privée)

*Contenu du répertoire **/SWaP**:*

Le répertoire **/SWaP** contient les 7 répertoires suivants:

1. /DOC : le répertoire destiné à recevoir tous les documents que vous souhaitez télécharger sur votre site Web avec **Swap**Admin. Lors de l'installation de **SWaP**, ce répertoire contient le fichier styles.css, une feuille de style pouvant être utilisée pour contruire votre site Web.
2. /IMG : le répertoire destiné à recevoir toutes les images que vous souhaitez télécharger sur votre site Web avec **Swap**Admin. Lors de l'installation de **SWaP**, ce répertoire contient le fichier logo.gif ainsi que 2 sous répertoires vides, /Fiches et /Miniatures
3. /images : un répertoire utilisé par **Swap**Admin et par widgEditor. (Evitez d'utiliser ou de modifier le contenu de ce répertoire afin que les diverses versions de **SWaP** reste compatibles entre elles).
4. /styles : un répertoire utilisé par **Swap**Admin (Evitez d'utiliser ou de modifier le contenu de ce répertoire afin que les diverses versions de **SWaP** reste compatibles entre elles).
5. /sauvegardes: un répertoire utilisé par **Swap**Admin pour stocker les différentes sauvegardes de la base de données (Evitez d'utiliser ce répertoire autrement que pour stocker les sauvegardes afin que les diverses versions de **SWaP** reste compatibles entre elles). lors de l'installation de **SWaP**, ce répertoire contient le fichier **Swap**DB.sql, la définition de la base de données MySQL utilisée par **SWaP**.
6. /javascripts: un répertoire utilisé par **Swap**Admin pour stocker les javascripts que le systéme de gestion utilise. Vous y trouverez en particulier le fichier qui supporte le petit éditeur HTML embarqué dans **SWaP**. Cet éditeur HTML est issu du logiciel widgEditor (sous GNU GPL), réalisé par themaninblue.com (http://www.themaninblue.com). Vous êtes libre de l'utiliser ou de l'ignorer, selon vos besoins. Afin de respecter l'esprit et la lettre des logiciels libres, nous avons joint au projet **SWaP**, l'archive source que nous avons utilisée (fichier widgEditor.zip).
7. /divers : un répertoire utilisé pour stocker divers fichiers. Lors de l'installation, ce répertoire contient le fichier Net-MySQL-0.08.tar.gz, paquetage source du fichier MySQL.pm (pour plus de détails, voir plus haut, répertoire /cgi-bin).

Evolutions de SWaP

La version 1.42 correspond à la prise en compte des évolutions suivnates:

- améliorations diverses de la présentation de **Swap**Admin, notamment dans la présentation des contenus des répertoires /IMG et /DOC
- introduction de 3 nouveaux modules:

- iuLangues pour permettre la prise en charge multilingue du site public
- iuMail, un module permettant de gérer un ensemble de listes de diffusion (5 maxi) et des formulaires de contact permettant d'envoyer automatiquement des emails au webmestre.
- iuImmobilier, un module spécifique utilisés par les agences immobiliéres pour diffuser les fiches des biens mis en vente sur le web

La précédente version 1.20 correspond à la prise en compte des évolutions suivantes:

- améliorations de la présentation de **Swap**Admin,
- prise en compte d'un outil (widgEditor) pour faciliter la rédaction des pages HTML par les novices. Toutefois, malgré les facilités apportées par cet outil, nous persistons à vous conseiller d'approfondir vos connaissances en HTML afin de vous éviter les inévitables limitations de ces outils.
- corrections des petites anomalies de fonctionnement provoquées par des navigateurs non conformes aux standards w3c. Si vous éprouvez des problémes avec votre navigateur, nous vous conseillons vivement d'adoper Mozilla (ou Firefox, ...) l'un des meilleurs navigateurs web actuellement disponible. (Le projet **SWaP** est entiérement compatible avec Mozilla).
- **Swap**Admin affiche (et peut gérer) les droits d'accés aux fichiers des documents et des images téléchargés (réservé à Linux, Unix, ...).
- L'accés à la base de données MySQL s'effectue habituellement à partir des modules DBI/DBD avec en général localhost comme hote. Toutefois certains FAI, pour des comptes web mutualisés, ne se donnent pas la peine d'installer les modules DBI/DBD ou installent le serveur MySQL sur une autre machine (c'est, par exemple, un cas de figure rencontré pour certains comptes web sur serveurs mutualisés du FAI Amen). L'accés à MySQL à partir de perl doit s'effectuer par un autre moyen. Les modules MySQL.pm et iuGeneralMySQL.pm peuvent vous permettre d'accéder à MySQL depuis les scripts perl.

Installer SWaP

L'installation de **SWaP** s'effectue en plusieurs étapes et nécessite que votre environnement d'exécution soit compatible avec **SWaP**.

SWaP est destiné à être installer et s'exécuter sur un serveur Web disposant de Perl et de MySQL. **SwaP** a été testé sur des machines qui fonctionnent sous Linux (ou unix) avec Apache comme serveur Web, perl (et parfois mod_perl) et MySQL. Nous n'avons pas testé de machine qui fonctionne avec Windows comme systéme d'exploitation. Toutefois, **SWap** ne devrait pas poser de probléme si vous utilisez Apache, Perl et MySQL sur votre serveur Windows.

SWaP peut fonctionner soit en mode CGI, soit avec mod_perl. Dans ce qui suit nous détaillerons

une installation en mode CGI, étant entendu que ces explications sont aussi valables pour les utilisations avec mod_perl.

Les différentes étapes d'installation sont:

1) Télécharger la derniére version stable de **SWaP** à partir du site http://www.iu**swap**.com puis décompacter l'archive dans un répertoire (par exemple /monsite). Vous devez alors y retrouver l'organisation en répertoires et les divers fichiers de **SWaP** décrits ci dessus.

2) Vérifiez que votre serveur Web est capable de supporter **SWaP**. Pour cela, nous vous fournissons le script testcgi.pl (répertoire /cgi-bin) qui vous permet de contrôler les caractéristiques de votre serveur Web. Vérifiez que la premiére libre du fichier testcgi.pl correspond bien aux informations fournies par votre FAI pour exécuter l'interpréteur Perl (si besoin modifiez cette 1ére ligne). Puis, téléchargez ce fichier sur votre serveur, dans le répertoire réservé aux scripts CGI (par exemple /cgi-bin) et donnez lui les droits d'exécution. Vous pouvez alors consulter les caractéristiques de votre serveur Web en utilisant votre navigateur avec l'adresse 'http://monsite.com/cgi-bin/testcgi.pl' (faites bien attention à adapter cette url à votre cas de figure, à respecter la syntaxe propre à votre serveur ainsi que les différences majuscules/minuscules pour les url). Pour que cette version de **SWaP** fonctionne correctement , vous devez voir dans la liste des modules perl, les modules DBI et DBD nécessaires aux accés à votre base de données MySQL et le module CGI nécessaire à la création des pages HTML.

   Si les modules DBI/DBD sont absents, vous devrez utiliser les modules MYSQL.pm et iuGeneralMYSQL.pm pour accéder à MySQL. Pour que **SWaP** sache qu'il faut utiliser MYSQL.pm, il vous suffit d'effacer iuGeneral.pm puis de renommer iuGeneralMYSQL.pm en iuGeneral.pm.

   Si vos vérifications sont positives, vous pouvez alors poursuivre l'installation de **SWaP**.

   Si elles sont négatives, la version de **SWaP** que vous avez téléchargées ne fonctionnera pas correctement sur votre serveur WEB; vous pouvez prendre contact par email (ou à partir du site iu**swap**.com) avec l'auteur afin de l'informer de vos soucis et obtenir des renseignements sur une éventuelle version de **SWaP** adaptée à votre compte WEB (emails de l'auteur: contact@www.informatique-utile.com ou contact@iu**swap**.com).

3) Construisez/configurez la base de données MySQL de **SWaP**. Pour cela, votre FAI (Fournisseur d'Accés à Internet) vous a donné les paramétres (intitulé, mot de passe, modes d'accés, etc ...) indispensables pour accéder à MySQL. Veuillez créer (ou faire créer par votre FAI) une base de données (par exemple **SWaP**DB) et charger dans cette base de données (**SWaP**DB) les tables et les données disponibles à partir du fichier **Swap**DB.sql. Ce fichier contient une description en langage SQL des tables et des données à utiliser avec **SWaP** et peut être exécuté à partir de phpMyAdmin par exemple (ou mysql). Par défaut, ce fichier permet de créer toutes les tables de **SWaP** ainsi qu'un administrateur de **SWaP** dont l'intitulé est 'admin' et le mot de passe 'admin'

(Avant d'exécuter **Swap**DB.sql, vous pouvez modifier les paramétres du compte administrateur principal).

4) Configurez **SWaP**. A partir des informations fournies par testcgi.pl et des caractéristiques de votre bases de données, veuillez modifier le fichier de configuration iu**Swap**.pl. Pour cela, il vous suffit de modifier/vérifier le contenu des lignes précédées de la mention *** A Adapter ***. Si certaines modifications vous paraissent bizarres, vous pouvez contacter l'auteur par email pour obtenir des conseils, sans oublier de joindre à votre email, une copie des résultats issus de l'exécution de testcgi.pl ainsi que les paramétres de votre base de données. A l'issue de cette étape, vous devez disposer d'un fichier iu**Swap**.pl correctement configuré, notamment en matiére d'accés à la base de données MySQL (intitulé, mot de passe, etc ...)

   Nota: l'utilisation des modules iuMail.pm et iuImmobilier.pm n'est pas obligatoire.

5) Téléchargez **SWaP** sur votre compte Web en respectant l'architecture du projet. Le contenu du répertoire cgi-bin doit être téléchargé dans le répertoire destiné aux scripts CGI de votre compte. Le répertoire **/SWaP** et son contenu, ainsi que les fichiers index.html et admin.html doivent être copiés dans le répertoire racine de votre compte.

6) N'oubliez pas de rendre exécutables les fichiers index.cgi et **Swap**Admin.cgi. De plus, vous devrez peut être modifier/augmenter les droits en écriture/lecture des répertoires **/SWaP/**DOC et **/SWaP/**IMG afin que vous puissiez télécharger des documents et des images à partir de **Swap**Admin.cgi (cela dépend des caractéristiques de votre compte Web).

7) Si les étapes précédentes se sont bien déroulées, il ne vous reste plus qu'à commencer à travailler sur votre site à partir de la zone privée de **SWaP** accessible à partir de 'http://monsite.com/admin.html' (url à adapter à votre cas de figure) pour effectuer les saisies des rubriques de menus et des articles. Le design de votre site est fonction du contenu du fichier index.cgi que vous pouvez/devez modifier afin de l'adaptez à votre vision esthétique.

8) Si vous souhaitez utiliser l'éditeur HTML widgEditor avec la feuille de style du site public, veuillez adapter la ligne "var widgStylesheet" figurant dans le début du fichier / javascripts/widgEditor.js afin de permettre à widgEditor de trouver la feuille de style du site public.

9) Si vous rencontrez des problémes, surtout ne pas vous décourager ! **SWaP** fonctionne parfaitement dans divers environnements et avec un peu de temps vous devriez parvenir à l'adapter à votre cas de figure personnel. N'hésitez pas à contacter son auteur par email à l'adresse contact@www.iu**swap**.com pour lui exposer vos éventuelles difficultés.

Support technique:

Comme précisé ci dessus, le projet **SWaP** est un logiciel libre sous licence CeCILL, fourni sans aucun support technique ni garantie d'aucune sorte.

De même, l'éditeur HTML widgEditor est un logiciel libre sous licence GNU GPL, fourni sans aucun support technique ni garantie d'aucune sorte.

Toutefois, malgré un 1er abord qui peut sembler difficile sur le plan technique, ne vous laissez pas impressioner car en pratique le projet **SWaP** est facile à installer et à maintenir. De plus, la méthode d'installation de **SWaP**, décrite ci dessus, est très classique pour ce genre de logiciel.

Vous pouvez télécharger librement (sous réserve de l'acceptation de la licence CeCILL) la derniére version du projet **SWaP** sur son site officiel (url: http://www.iu**swap**.com). Le projet **SWaP** est livré avec toute ses sources et il peut être facilement modifié/adapté à un usage particulier.

Enfin, si aprés avoir consulté la documentation, vous continuez à éprouver des difficultés, vous pouvez envoyer un email à l'auteur de **SWaP** à l'adresse suivante: contact@www.iu**swap**.com en lui expliquant clairement votre probléme. Il vous répondra rapidement, dans la mesure de ses possibilités et de ses disponibilités en temps.

Si vous souhaitez obtenir un support technique garanti, dans un cadre contractuel (et donc commercial), veuillez contacter directement l'auteur sur le site de l'informatique-utile.com, à l'adresse http://www.informatique-utile.com.

Informations complémentaires:

Si vous avez besoin de conseils ou d'une assistance pour créer (ou modifier) le contenu ou le design de votre site Web, n'hésitez pas à prendre contact avec l'auteur. Cela ne vous engage pas et vous pouvez le joindre facilement à partir de ses coordonnées disponibles sur les sites http;//www.iu**swap**.com ou http://www.informatique-utile.com

De plus, l'auteur, M. Benoit PEUREUX, utilise et adapte les diverses techniques mises en oeuvre dans le projet **SWaP** pour réaliser diverses applications de gestion commerciale, de gestion de stock, des applications sécurisée pouvant être utilisées via l'internet, etc... N'hésitez pas à visiter les divers sites Web et à l'interroger sur vos projets: il vous répondra rapidemment et ses devis sont gratuits.

Coordonnées de l'auteur

Adresse postale: Monsieur Benoit PEUREUX
60 Grande Rue, 58700 Premery, France

Emails: contact@www.iu**swap**.com contact@www.informatique-utile.com

Vous pouvez aussi consulter les sites web: http://www.iu**swap**.com
http://www.informatique-utile.com
http://www.serveurlibre.com

Adaptation de SWaP

Adapter le site public à vos besoins

SWaP est un outil de gestion du contenu d'un site Web pouvant être totalement adapté à vos besoins.

En pratique, **SWaP** est constitué de 2 parties:

- **Swap**Admin.cgi: le systéme d'administration de **SWaP**. Ce script n'a pas besoin d'être modifié. Toutefois, si vous constatez des disfonctionnements de **Swap**Admin.cgi veuillez avoir la gentiellesse de les signaler le plus précisément possible à l'auteur afin qu'il puisse les corriger rapidemment.
- Index.cgi: c'est le point d'entrée dans votre site web public. Son contenu est totalement adaptable et modifiable afin de vous permettre de réaliser le site web de vos réves. Bien entendu, vous pouvez utiliser les fonctions de l'API de **SWaP**, intégrées dans les divers modules utilisés par **Swap**Admin.cgi.

Vous pouvez utiliser toutes les ressources de **Swap**Admin.cgi pour construire vos pages soit directement en HTML, soit en utilisant perl et en faisant interpréter à la volée votre code lors de l'exécution d'index.cgi.

Se documenter

Pour l'instant, le meilleur moyen de comprendre comment adapter **SWaP** à vos besoins consiste à regarder comment sont rédigés les divers modules et scripts de **SWaP**.

En effet, en téléchargeant la distribution de **SWaP**, vous avez à votre disposition tous les codes sources du projet. Vous pouvez les explorer et les modifier en fonction de vos besoins spécifiques. Bien que cela nécessite une petite connaissance du langage perl, c'est sans doute la meilleure source d'information possible pour comprendre le fonctionnement intime de **SWaP**.

Une autre source d'information consiste à consulter réguliérement le site officiel du projet **SWaP**.

Enfin, si vous avez un besoin précis, vous pouvez aussi vous adresser à l'auteur qui vous répondra dans la mesure de ses possibilités.

Bonne utilisation du projet **SWaP** et de l'internet!

B. PEUREUX

Prémery le 17 février 2006

copyright (C) 2001-2006 Benoît PEUREUX - l'informatique-utile.com

Annexe 1: Le texte de la licence CECILL v. 2

Lors de son édition, le projet **SWaP** est placé sous la derniére version disponible de la licence CECILL. Il s'agit pour cette version de **SWaP** de la version 2, dont le texte est reproduit ci dessous.

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL LIBRE CeCILL

Avertissement

Ce contrat est une licence de logiciel libre issue d'une concertation entre ses auteurs afin que le respect de deux grands principes préside à sa rédaction:

- d'une part, le respect des principes de diffusion des logiciels libres: accès au code source, droits étendus conférés aux utilisateurs,
- d'autre part, la désignation d'un droit applicable, le droit français, auquel elle est conforme, tant au regard du droit de la responsabilité civile que du droit de la propriété intellectuelle et de la protection qu'il offre aux auteurs et titulaires des droits patrimoniaux sur un logiciel.

Les auteurs de la licence CeCILL (pour Ce[a] C[nrs] I[nria] L[ogiciel] L[ibre]) sont:

- Commissariat à l'Energie Atomique - CEA, établissement public de caractère scientifique technique et industriel, dont le siège est situé 31-33 rue de la Fédération, 75752 Paris cedex 15.
- Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16.
- Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique - INRIA, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé Domaine de Voluceau, Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay cedex.

Préambule

Ce contrat est une licence de logiciel libre dont l'objectif est de conférer aux utilisateurs la liberté de modification et de redistribution du logiciel régi par cette licence dans le cadre d'un modèle de diffusion en logiciel libre.

L'exercice de ces libertés est assorti de certains devoirs à la charge des utilisateurs afin de préserver ce statut au cours des redistributions ultérieures.

L'accessibilité au code source et les droits de copie, de modification et de redistribution qui en découlent ont pour contrepartie de n'offrir aux utilisateurs qu'une garantie limitée et de ne faire peser sur l'auteur du logiciel, le titulaire des droits patrimoniaux et les concédants successifs qu'une responsabilité restreinte.

A cet égard l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, à la modification et/ou au développement et à la reproduction du logiciel par l'utilisateur étant donné sa spécificité de logiciel libre, qui peut le rendre complexe à manipuler et qui le réserve donc à des développeurs ou des professionnels avertis possédant des connaissances informatiques approfondies. Les utilisateurs sont donc invités à charger et tester l'adéquation du Logiciel à leurs besoins dans des conditions permettant d'assurer la sécurité de leurs systèmes et/ou de leurs données et, plus généralement, à l'utiliser et l'exploiter dans les même conditions de sécurité. Ce contrat peut être reproduit et diffusé librement, sous réserve de le conserver en l'état, sans ajout ni suppression de clauses.

Ce contrat est susceptible de s'appliquer à tout logiciel dont le titulaire des droits patrimoniaux décide de soumettre l'exploitation aux dispositions qu'il contient.

Article 1 - DEFINITIONS

Dans ce contrat, les termes suivants, lorsqu'ils seront écrits avec une lettre capitale, auront la signification suivante:

Contrat: désigne le présent contrat de licence, ses éventuelles versions postérieures et annexes.

Logiciel: désigne le logiciel sous sa forme de Code Objet et/ou de Code Source et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de l'acceptation du Contrat par le Licencié.

Logiciel Initial: désigne le Logiciel sous sa forme de Code Source et éventuellement de Code Objet et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de leur première diffusion sous les termes du Contrat.

Logiciel Modifié: désigne le Logiciel modifié par au moins une Contribution.

Code Source: désigne l'ensemble des instructions et des lignes de programme du Logiciel et auquel l'accès est nécessaire en vue de modifier le Logiciel.

Code Objet: désigne les fichiers binaires issus de la compilation du Code Source.

Titulaire: désigne le ou les détenteurs des droits patrimoniaux d'auteur sur le Logiciel Initial

Licencié: désigne le ou les utilisateurs du Logiciel ayant accepté le Contrat.

Contributeur: désigne le Licencié auteur d'au moins une Contribution.

Concédant: désigne le Titulaire ou toute personne physique ou morale distribuant le Logiciel sous le Contrat.

Contribution: désigne l'ensemble des modifications, corrections, traductions, adaptations et/ou nouvelles fonctionnalités intégrées dans le Logiciel par tout Contributeur, ainsi que tout Module Interne.

Module: désigne un ensemble de fichiers sources y compris leur documentation qui permet de réaliser des fonctionnalités ou services supplémentaires à ceux fournis par le Logiciel.

Module Externe: désigne tout Module, non dérivé du Logiciel, tel que ce Module et le Logiciel s'exécutent dans des espaces d'adressages différents, l'un appelant l'autre au moment de leur exécution.

Module Interne: désigne tout Module lié au Logiciel de telle sorte qu'ils s'exécutent dans le même espace d'adressage.

GNU GPL: désigne la GNU General Public License dans sa version 2 ou toute version ultérieure, telle que publiée par Free Software Foundation Inc.

Parties: désigne collectivement le Licencié et le Concédant.

Ces termes s'entendent au singulier comme au pluriel.

Article 2 - OBJET

Le Contrat a pour objet la concession par le Concédant au Licencié d'une licence non exclusive, cessible et mondiale du Logiciel telle que définie ci-après à l'article 5 pour toute la durée de protection des droits portant sur ce Logiciel.

Article 3 - ACCEPTATION

3.1 L'acceptation par le Licencié des termes du Contrat est réputée acquise du fait du premier des faits suivants:

(i) le chargement du Logiciel par tout moyen notamment par téléchargement à partir d'un serveur distant ou par chargement à partir d'un support physique;

(ii) le premier exercice par le Licencié de l'un quelconque des droits concédés par le Contrat.

3.2 Un exemplaire du Contrat, contenant notamment un avertissement relatif aux spécificités du Logiciel, à la restriction de garantie et à la limitation à un usage par des utilisateurs expérimentés a été mis à disposition du Licencié préalablement à son acceptation telle que définie à l'article 3.1 ci dessus et le Licencié reconnaît en avoir pris connaissance.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

4.1 ENTREE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur à la date de son acceptation par le Licencié telle que définie en 3.1.

4.2 DUREE

Le Contrat produira ses effets pendant toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux portant sur le Logiciel.

Article 5 - ETENDUE DES DROITS CONCEDES

Le Concédant concède au Licencié, qui accepte, les droits suivants sur le Logiciel pour toutes destinations et pour la durée du Contrat dans les conditions ci-après détaillées.

Par ailleurs, si le Concédant détient ou venait à détenir un ou plusieurs brevets d'invention protégeant tout ou partie des fonctionnalités du Logiciel ou de ses composants, il s'engage à ne pas opposer les éventuels droits conférés par ces brevets aux Licenciés successifs qui utiliseraient, exploiteraient ou modifieraient le Logiciel. En cas de cession de ces brevets, le Concédant s'engage à faire reprendre les obligations du présent alinéa aux cessionnaires.

5.1 DROIT D'UTILISATION

Le Licencié est autorisé à utiliser le Logiciel, sans restriction quant aux domaines d'application, étant ci-après précisé que cela comporte:

1. la reproduction permanente ou provisoire du Logiciel en tout ou partie par tout moyen et sous toute forme.
2. le chargement, l'affichage, l'exécution, ou le stockage du Logiciel sur tout support.
3. la possibilité d'en observer, d'en étudier, ou d'en tester le fonctionnement afin de déterminer les idées et principes qui sont à la base de n'importe quel élément de ce Logiciel; et ceci, lorsque le Licencié effectue toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage du Logiciel qu'il est en droit d'effectuer en vertu du Contrat.

5.2 DROIT D'APPORTER DES CONTRIBUTIONS

Le droit d'apporter des Contributions comporte le droit de traduire, d'adapter, d'arranger ou d'apporter toute autre modification au Logiciel et le droit de reproduire le Logiciel en résultant.

Le Licencié est autorisé à apporter toute Contribution au Logiciel sous réserve de mentionner, de façon explicite, son nom en tant qu'auteur de cette Contribution et la date de création de celle-ci.

5.3 DROIT DE DISTRIBUTION

Le droit de distribution comporte notamment le droit de diffuser, de transmettre et de communiquer le Logiciel au public sur tout support et par tout moyen ainsi que le droit de mettre sur le marché à titre onéreux ou gratuit, un ou des exemplaires du Logiciel par tout procédé.

Le Licencié est autorisé à distribuer des copies du Logiciel, modifié ou non, à des tiers dans les conditions ci-après détaillées.

5.3.1 DISTRIBUTION DU LOGICIEL SANS MODIFICATION

Le Licencié est autorisé à distribuer des copies conformes du Logiciel, sous forme de Code Source ou de Code Objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée:

1. d'un exemplaire du Contrat,

2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9, et que, dans le cas où seul le Code Objet du Logiciel est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au Code Source complet du Logiciel en indiquant les modalités d'accès, étant entendu que le coût additionnel d'acquisition du Code Source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.2 DISTRIBUTION DU LOGICIEL MODIFIE

Lorsque le Licencié apporte une Contribution au Logiciel, les conditions de distribution du Logiciel Modifié sont alors soumises à l'intégralité des dispositions du Contrat.

Le Licencié est autorisé à distribuer le Logiciel Modifié, sous forme de Code Source ou de Code Objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée:

1. d'un exemplaire du Contrat,

2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9, et que, dans le cas où seul le Code Objet du Logiciel Modifié est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au Code Source complet du Logiciel Modifié en indiquant les modalités d'accès, étant

entendu que le coût additionnel d'acquisition du Code Source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.3 DISTRIBUTION DES MODULES EXTERNES

Lorsque le Licencié a développé un Module Externe les conditions du Contrat ne s'appliquent pas à ce Module Externe, qui peut être distribué sous un contrat de licence différent.

5.3.4 COMPATIBILITE AVEC LA LICENCE GNU GPL

Le Licencié peut inclure un code soumis aux dispositions d'une des versions de la licence GNU GPL dans le Logiciel modifié ou non et distribuer l'ensemble sous les conditions de la même version de la licence GNU GPL.

Le Licencié peut inclure le Logiciel modifié ou non dans un code soumis aux dispositions d'une des versions de la licence GNU GPL et distribuer l'ensemble sous les conditions de la même version de la licence GNU GPL.

Article 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1 SUR LE LOGICIEL INITIAL

Le Titulaire est détenteur des droits patrimoniaux sur le Logiciel Initial. Toute utilisation du Logiciel Initial est soumise au respect des conditions dans lesquelles le Titulaire a choisi de diffuser son oeuvre et nul autre n'a la faculté de modifier les conditions de diffusion de ce Logiciel Initial.

Le Titulaire s'engage à ce que le Logiciel Initial reste au moins régi par la présente licence et ce, pour la durée visée à l'article 4.2.

6.2 SUR LES CONTRIBUTIONS

Le Licencié qui a développé une Contribution est titulaire sur celle-ci des droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies par la législation applicable.

6.3 SUR LES MODULES EXTERNES

Le Licencié qui a développé un Module Externe est titulaire sur celui-ci des droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies par la législation applicable et reste libre du choix du contrat régissant sa diffusion.

6.4 DISPOSITIONS COMMUNES

Le Licencié s'engage expressément:

1. à ne pas supprimer ou modifier de quelque manière que ce soit les mentions de propriété intellectuelle apposées sur le Logiciel;

2. à reproduire à l'identique lesdites mentions de propriété intellectuelle sur les copies du Logiciel modifié ou non.

Le Licencié s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs sur le Logiciel et à prendre, le cas échéant, à l'égard de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des dits droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs.

Article 7 - SERVICES ASSOCIES

7.1 Le Contrat n'oblige en aucun cas le Concédant à la réalisation de prestations d'assistance technique ou de maintenance du Logiciel.

Cependant le Concédant reste libre de proposer ce type de services. Les termes et conditions d'une telle assistance technique et/ou d'une telle maintenance seront alors déterminés dans un acte séparé. Ces actes de maintenance et/ou assistance technique n'engageront que la seule responsabilité du Concédant qui les propose.

7.2 De même, tout Concédant est libre de proposer, sous sa seule responsabilité, à ses licenciés une garantie, qui n'engagera que lui, lors de la redistribution du Logiciel et/ou du Logiciel Modifié et ce, dans les conditions qu'il souhaite. Cette garantie et les modalités financières de son application feront l'objet d'un acte séparé entre le Concédant et le Licencié.

Article 8 - RESPONSABILITE

8.1 Sous réserve des dispositions de l'article 8.2, le Licencié a la faculté, sous réserve de prouver la faute du Concédant concerné, de solliciter la réparation du préjudice direct qu'il subirait du fait du logiciel et dont il apportera la preuve.

8.2 La responsabilité du Concédant est limitée aux engagements pris en application du Contrat et ne saurait être engagée en raison notamment: (i) des dommages dus à l'inexécution, totale ou partielle, de ses obligations par le Licencié, (ii) des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation ou des performances du Logiciel subis par le Licencié et (iii) plus généralement d'un quelconque dommage indirect. En particulier, les Parties conviennent expressément que tout préjudice financier ou commercial (par exemple perte de données, perte de bénéfices, perte d'exploitation, perte de clientèle ou de commandes, manque à gagner, trouble commercial quelconque) ou toute action dirigée contre le Licencié par un tiers, constitue un dommage indirect et n'ouvre pas droit à réparation par le Concédant.

Article 9 - GARANTIE

9.1 Le Licencié reconnaît que l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques au moment de la mise en circulation du Logiciel ne permet pas d'en tester et d'en vérifier toutes les utilisations ni de détecter l'existence d'éventuels défauts. L'attention du Licencié a été attirée sur ce point sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, la modification et/ou au développement et à la reproduction du Logiciel qui sont réservés à des utilisateurs avertis. Il relève de la responsabilité du Licencié de contrôler, par tous moyens, l'adéquation du produit à ses besoins, son bon fonctionnement et de s'assurer qu'il ne causera pas de dommages aux personnes et aux biens.

9.2 Le Concédant déclare de bonne foi être en droit de concéder l'ensemble des droits attachés au Logiciel (comprenant notamment les droits visés à l'article 5).

9.3 Le Licencié reconnaît que le Logiciel est fourni "en l'état" par le Concédant sans autre garantie, expresse ou tacite, que celle prévue à l'article 9.2 et notamment sans aucune garantie sur sa valeur commerciale, son caractère sécurisé, innovant ou pertinent. En particulier, le Concédant ne garantit pas que le Logiciel est exempt d'erreur, qu'il fonctionnera sans interruption, qu'il sera compatible avec l'équipement du Licencié et sa configuration logicielle ni qu'il remplira les besoins du Licencié.

9.4 Le Concédant ne garantit pas, de manière expresse ou tacite, que le Logiciel ne porte pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers portant sur un brevet, un logiciel ou sur tout autre droit de propriété. Ainsi, le Concédant exclut toute garantie au profit du Licencié contre les actions en contrefaçon qui pourraient être diligentées au titre de l'utilisation, de la modification, et de la redistribution du Logiciel. Néanmoins, si de telles actions sont exercées contre le Licencié, le Concédant lui apportera son aide technique et juridique pour sa défense. Cette aide technique et juridique est déterminée au cas par cas entre le Concédant concerné et le Licencié dans le cadre d'un protocole d'accord. Le Concédant dégage toute responsabilité quant à l'utilisation de la dénomination du Logiciel par le Licencié. Aucune garantie n'est apportée quant à l'existence de droits antérieurs sur le nom du Logiciel et sur l'existence d'une marque.

Article 10 – RESILIATION

10.1 En cas de manquement par le Licencié aux obligations mises à sa charge par le Contrat, le Concédant pourra résilier de plein droit le Contrat trente (30) jours après notification adressée au Licencié et restée sans effet.

10.2 Le Licencié dont le Contrat est résilié n'est plus autorisé à utiliser, modifier ou distribuer le Logiciel. Cependant, toutes les licences qu'il aura concédées antérieurement à la résiliation du Contrat resteront valides sous réserve qu'elles aient été effectuées en conformité avec le Contrat.

Article 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 CAUSE EXTERIEURE

Aucune des Parties ne sera responsable d'un retard ou d'une défaillance d'exécution du Contrat qui serait dû à un cas de force majeure, un cas fortuit ou une cause extérieure, telle que, notamment, le mauvais fonctionnement ou les

interruptions du réseau électrique ou de télécommunication, la paralysie du réseau liée à une attaque informatique, l'intervention des autorités gouvernementales, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux, les tremblements de terre, le feu, les explosions, les grèves et les conflits sociaux, l'état de guerre...

11.2 Le fait, par l'une ou l'autre des Parties, d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions du Contrat, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par la Partie intéressée à s'en prévaloir ultérieurement.

11.3 Le Contrat annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les Parties sur le même objet et constitue l'accord entier entre les Parties sur cet objet. Aucune addition ou modification aux termes du Contrat n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée par leurs représentants dûment habilités.

11.4 Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions du Contrat s'avèrerait contraire à une loi ou à un texte applicable, existants ou futurs, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les Parties feraient les amendements nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte. Toutes les autres dispositions resteront en vigueur. De même, la nullité, pour quelque raison que ce soit, d'une des dispositions du Contrat ne saurait entraîner la nullité de l'ensemble du Contrat.

11.5 LANGUE

Le Contrat est rédigé en langue française et en langue anglaise, ces deux versions faisant également foi.

Article 12 - NOUVELLES VERSIONS DU CONTRAT

12.1 Toute personne est autorisée à copier et distribuer des copies de ce Contrat.

12.2 Afin d'en préserver la cohérence, le texte du Contrat est protégé et ne peut être modifié que par les auteurs de la licence, lesquels se réservent le droit de publier périodiquement des mises à jour ou de nouvelles versions du Contrat, qui possèderont chacune un numéro distinct. Ces versions ultérieures seront susceptibles de prendre en compte de nouvelles problématiques rencontrées par les logiciels libres.

12.3 Tout Logiciel diffusé sous une version donnée du Contrat ne pourra faire l'objet d'une diffusion ultérieure que sous la même version du Contrat ou une version postérieure, sous réserve des dispositions de l'article 5.3.4.

Article 13 - LOI APPLICABLE ET COMPETENCE TERRITORIALE

13.1 Le Contrat est régi par la loi française. Les Parties conviennent de tenter de régler à l'amiable les différends ou litiges qui viendraient à se produire par suite ou à l'occasion du Contrat.

13.2 A défaut d'accord amiable dans un délai de deux (2) mois à compter de leur survenance et sauf situation relevant d'une procédure d'urgence, les différends ou litiges seront portés par la Partie la plus diligente devant les Tribunaux compétents de Paris.

Version 2.0 du 2005-05-21.